

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

**Nombre de membres
en exercice:** 14

Présents : 12

Votants: 12

Séance du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée le lundi 19 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis SCHEUER

Sont présents: Jean-Louis SCHEUER, Pascal BRUBACHER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Karin INSEL, Isabelle HARY, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Myriame MARTIN, Laurent FEUERSTEIN, Sébastien NICKLAUS

Représentés:

Excuses: Sylviane METZ-LOPES, Michael ZEHR

Absents:

Secrétaire de séance: Karin INSEL

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2025
3. Exercice du droit de priorité - Acquisition de la parcelle n° 114 section 3 dans le cadre d'une vente par l'Etat à la Commune
4. Cession amiable des parcelles n° 291 et 293 section 4 et modalités de financement
5. Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la rue du Général Koch
6. Grange aux Paysages - Convention d'objectifs pour l'éducation et la sensibilisation à la nature et à l'environnement - Validation de l'annexe financière 2025
7. Remboursement de frais à un agent
8. Demande de promesse de subvention - 4L Trophy 2026
9. Motion contre la suppression de postes d'enseignants en école primaire sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue
10. Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal
11. Informations et questions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 qui a été transmis avec la convocation.

Mme Karin INSEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibérations du conseil :

Objet: Exercice du droit de priorité - Acquisition de la parcelle n° 114 section 3 dans le cadre d'une vente par l'Etat à la commune - DE 2025 023

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.240-1 et L.240-3,

Vu la notification du droit de priorité, reçue le 23 avril 2025, adressée par la Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du Bas-Rhin, en vue de la cession de la parcelle n° 114 section 3 d'une superficie totale de 9,45 ares sis rue de Phalsbourg 67320 Drulingen,

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 8 avril 2025,

Considérant que la commune souhaite acquérir ce terrain pour valoriser l'entrée sud-ouest du bourg, réaliser des espaces paysagers et de convivialité et créer des parkings,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- décide d'acquérir par voie de priorité la parcelle située rue de Phalsbourg à Drulingen et cadastrée section 3 n° 114 d'une superficie totale de 9,45 ares appartenant à l'Etat,
- décide que la vente se fera au prix principal de 10 400 € HT (dix mille quatre cents euros) fixé dans la notification du droit de priorité et selon évaluation faite par le service des Domaines,
- dit qu'une clause d'intéressement sera intégrée dans l'acte de vente notarié,
- charge M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à cet effet. La dépense résultant de cette acquisition est inscrite au budget de la commune.

Objet: Cession à l'amiable des parcelles sises section 4 n° 291 et 293 - DE 2025 024

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par _____ pour l'acquisition amiable des parcelles sises section 4 n° 291 d'une surface de 498 m² et n° 293 d'une surface de 564 m².

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2141-1 du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les parcelles sises section 4 n° 291 et 293 appartiennent au domaine privé communal,

Le conseil municipal est appelé à valider la cession de ces parcelles et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder les parcelles sises section 4 n° 291 et 293 à _____,
- fixe le prix de vente à 17 492,85 € (dix-sept-mille-quatre-cent-quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-cinq cents) pour la totalité,
- stipule que le prix est payable à terme, sans intérêts en cas de règlement aux dates convenues, selon échéancier ci-après :

- 30/09/2025 : 492,85 €
- 31/05/2026 : 8 500,00 €
- 31/05/2027 : 8 500,00 €
- décide d'insérer une clause résolutoire de plein droit dans l'acte de vente,
- dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente.

Objet: Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la rue du Général Koch - DE 2025 025

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Général Koch, il est nécessaire d'enfouir le réseau télécommunication Orange qui est actuellement aérien.

La présente convention a donc pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, situés rue du Général Koch.

La commune de Drulingen conserve la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de génie civil.

Orange assure directement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de tous les travaux de câblage.

Vu la convention CNV-HD4-PG54-25-174575 relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'orange dans la commune de Drulingen, jointe en annexe,

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention à intervenir entre la commune de Drulingen et Orange relative aux travaux d'enfouissement du réseau télécommunication dans la rue du Général Leclerc, telle que jointe en annexe,
- d'approuver la participation financière de la commune pour un montant de 1 200,00 € net pour couvrir les frais de gestion d'Orange,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Objet: Grange aux paysages - Convention d'objectifs pour l'éducation et la sensibilisation à la nature et à l'environnement - Validation de l'annexe financière 2025 - DE 2025 026

Vu le partenariat entre la commune et l'association La Grange aux Paysages visant à proposer des projets d'éducation à l'environnement à l'ensemble des classes des écoles de Drulingen, du périscolaire et à la population de la commune,

Vu la convention d'objectifs pour les années 2024-2025-2026,
Vu les projets proposés par la Grange aux Paysages pour l'année 2025,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- valide l'annexe financière 2025 (ci-jointe en annexe),
- charge M. le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Remboursement de frais à un agent - DE 2025 027

M. le Maire propose au conseil municipal de rembourser à M. [REDACTED], agent titulaire de la commune de Drulingen, les frais avancés pour l'achat d'un ruban bleu-blanc-rouge chez Amazon au prix de 29,89 € TTC pour l'inauguration de la borne de la 2ème DB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le remboursement des frais engagés par M. [REDACTED] soit un montant de 29,89 € TTC,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

Objet: Demande de promesse de subvention - 4L Trophy 2026 - DE 2025 028 BIS

M. le Maire a été contacté par M. [REDACTED], étudiant originaire de Drulingen, qui va participer à la 29ème édition du 4L Trophy en 2026.

C'est un rallye-raid humanitaire lors duquel il va traverser l'Espagne avec un ami étudiant pour rejoindre le désert marocain en 4L.

Pour réaliser ce projet, ils sont à la recherche de sponsors et de partenaires et sollicitent une promesse de subvention.

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier communiqué par les deux étudiants.

Mme Myriame MARTIN, mère de M. [REDACTED], quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- promet à l'association, en cours de création, le versement d'une subvention de 500 € dans le cas où le projet se concrétise.

Objet: Motion contre la suppression de postes d'enseignants en école primaire sur l'ensemble de la communauté de communes de l'Alsace Bossue - DE 2025 029

Les élus du territoire, ainsi que les parents d'élèves et les habitants des communes concernées, souhaitent exprimer leur profonde opposition à la suppression des postes d'enseignants dans les écoles primaires en Alsace Bossue

Considérant que :

L'éducation est un pilier fondamental du développement et de l'attractivité de nos communes en particulier dans un territoire reconnu comme rural à besoin particulier.

Le lundi 15 janvier 2024, lors d'une cérémonie organisée à Sarre-Union, les représentants de l'état, du Rectorat et de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue ont signé le Territoire Educatif Rural (TER), reconnaissant la spécificité des besoins particuliers des élèves dans un secteur rural. Ce contrat a souligné la nécessité d'encourager l'ambition scolaire et de faire de la richesse du territoire un levier pour la réussite de tous les élèves, en favorisant leur bien-être physique, mental et social. Ce territoire éducatif s'inscrit également dans une dynamique culturelle, visant à favoriser et faciliter l'ouverture culturelle sur le territoire.

Le territoire du TER de l'Alsace Bossue possède déjà un indice d'éloignement de 106.70 ce qui est élevé au regard du taux départemental de 100.72 et du taux national de 102.50. Les élèves de ce territoire n'ont pas à supporter une contrainte de plus.

La réduction des effectifs d'enseignants sur le territoire entraîne une augmentation du nombre d'élèves par classe, au détriment des conditions d'apprentissage et de l'attention portée à chaque enfant.

La fermeture ou la diminution des moyens alloués aux écoles rurales risquent d'accélérer la désertification de nos villages et de fragiliser leur dynamisme notamment dans une communauté de communes qui compte 45 communes et se caractérise par une grande pauvreté, un indice de position sociale inférieur et des catégories socio-professionnelles plus défavorisées que dans d'autres zones de l'académie.

La prise en charge individualisée des élèves en difficulté devient plus complexe avec des classes surchargées.

La proximité et l'accessibilité des écoles sont essentielles pour garantir un enseignement de qualité et éviter des trajets longs et fatigants aux élèves.

Nous demandons solennellement :

1. Le maintien des postes d'enseignants menacés de suppression afin de garantir un enseignement de qualité et des conditions d'apprentissage adaptées aux besoins des élèves.
2. Une concertation approfondie avec les acteurs locaux (enseignants, parents, élus) avant toute prise de décision impactant l'avenir de nos écoles.
3. Une reconnaissance de la spécificité des territoires ruraux dans les politiques éducatives, afin d'éviter une concentration des moyens au détriment des petites communes

Nos engagements :

Nous appelons l'ensemble des acteurs concernés (parents d'élèves, enseignants, élus locaux et citoyens) à se mobiliser contre cette décision injuste et à interpeler les autorités académiques et les représentants de l'état

Adopté par le Conseil Municipal de la commune de Drulingen.

Compte-rendu du Maire des décisions prises dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- **Marchés et accords-cadres (2^o de la délibération du 8 juin 2020)**

La présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 1000 € et dont les notifications sont intervenues entre le 1^{er} avril 2025 et le 25 mai 2025.

Date	Fournisseur	Objet	Montant (HT)
04/04/2025	Reliure du Limousin	Reliure des registres municipaux / état-civil	1 266,00 €
22/04/2025	Marbrerie Decker	Travaux columbarium	6 320,00 €
22/04/2025	MATT P	Ecole : échafaudage	9 720,00 €
22/04/2025	Peinture Saling	Ecole : nettoyage, démoussage, lavage et ravalement façade	47 079,00 €
05/05/2025	Cabinet JC Géomètre	Relevé topographique	1 240,00 €
15/05/2025	Ets Jean Klein	Boitier de renvoi d'angle	1 900,73 €

- **Droit de préemption urbain (13° de la délibération du 8 juin 2020)**

Le 28 avril 2025, décision n° 2025_005 de ne pas faire valoir le droit de préemption sur le bien bâti situé 14 rue du Hohlweg, parcelle cadastrée section 3 n° 268 d'une superficie de 1 221 m² appartenant à

Acquéreur :

- **Cession de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (8° de la délibération du 8 juin 2020)**

Le 28 avril 2025, décision n° 2025_004 de céder le tracteur communal Massey Ferguson à au prix de 2 500 €.

Communications - questions diverses

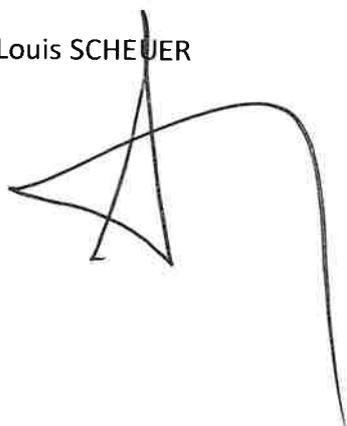
M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans deux nouvelles salles de classe (pour la rentrée de septembre 2025).

Le conseil municipal répond favorablement et charge le Maire de donner suite à l'offre présentée par le prestataire Serv-Info.

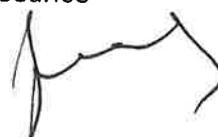
M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition d'animation de la grange aux paysages pour début juillet. Les dates ne convenant pas, le conseil municipal charge le Maire de revoir ce point avec M. Mangin, animateur de la Grange aux Paysages (report au mois d'août).

Après avoir épuisé les points à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 heures 15.

M. Jean-Louis SCHEUER
Maire



Mme Karin INSEL
Secrétaire de séance





CONVENTION D'OBJECTIFS
pour l'éducation et la sensibilisation à la nature et à l'environnement



Annexe financière 2025

subvention sollicitée

	Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	
projet 1	6 classes et classe ULIS	8 710 €
projet 2	Accompagnement technique de la commune en 2024	5 660 €
	total	14 370 €

Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement / public scolaire			
Projets scolaires en 4 séances	Biodiversité autour de mon école	PS-MS	
	Biodiversité autour de mon école	GS	
	A l'école de la forêt	CP	
	L'homme et la nature	CE1	
	Au pays des abeilles	CE2-CM1	
	Du vent pour refroidir la planète (éolien)	CM1-CM2	
Sensibilisation autour du verger et pressage			
nov 2024 à juin 2025	Animations projets pédagogiques dans les classes		
	<i>préparation, coordination, face à face</i>	28 séances	8 260,00 €
	Frais de déplacement	forfait	450,00 €
	Total		8 710,00 €

Accompagnement technique de la commune / biodiversité			
	Accompagnement Technique	3 jours	2 000,00 €
automne 2025	plantations pédagogiques	5 jours	2 500,00 €
	(devis spécifiques pour la fourniture des plants)	3 jours	1 000,00 €
	Animations grand public		
	Total	11 jours	5 500,00 €
	Frais déplacement	forfait	160,00 €
	TOTAL		5 660,00 €

